



CONSEIL MUNICIPAL du 20 NOVEMBRE 2014

Compte Rendu Sommaire

Président : M. ARGENTON, Maire

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Daniel LONGEARD, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Dominique TEZENAS DU MONTCEI, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Nora SI ZIANI, Albert BOIVIN, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Marie-Christine BELAUD, Judaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP.

Pouvoirs :

Patrick DEVAUD donne procuration à Béatrice LARGEAU.

Nadia GRIGNON-GENDRON donne procuration à Nora SI ZIANI.

Absence excusée : Sylvie DEFAYE.

Secrétaires de séance : Stéphanie CHARPRENET, Nora SI ZIANI.

DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

AFFAIRES FINANCIERES

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 54 600 € du budget principal sur le budget annexe "Régie de Transport", afin d'assurer le financement de ce dernier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget principal chapitre 920-0209-6521.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative du budget ci-jointe.

EQUIPEMENT SPORTIF

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE DES GRIPPEAUX - LOT N° 6 - APPROBATION D'UN AVENANT N°1

Par marché en date du 3 août 2013, le lot 6 "menuiserie intérieure bois" a été attribué à l'entreprise Bodin pour un montant de 22 743,04 € HT soit 27 200,68 TTC.

Des ajustements ayant été effectués, il convient de conclure l'avenant n°1 suivant :

Travaux en plus-value pour un montant en plus-value de 2 746,47 HT

- Habillage en panneaux mélaminé des puits de jour
- Fourniture et pose de couvre joints

Travaux en moins-value pour un montant en moins-value de 852,97 HT

- Coffre intérieur partiellement supprimé

Soit une augmentation du montant initial du marché de 1 893,50 € HT représentant 8,33 %.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 24 636,54 € HT.

Cet avenant a également pour objet la prolongation du délai jusqu'au 25 novembre 2014 pour permettre l'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant ci-dessus détaillé dans le cadre des travaux relatifs à la construction des vestiaires du stade des Grippeaux,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

URBANISME ET HABITAT

DENOMINATION DE RUE - ZONE COMMERCIALE DES LOGES

Dans le cadre de la finalisation de l'aménagement de la zone commerciale des Loges, 6 nouveaux locaux commerciaux doivent se voir attribuer des numéros de voirie.

La rue Léonard de Vinci, initialement définie pour relier la rue Beethoven au boulevard de l'Europe en desservant des logements, se trouve scindée en deux par la réalisation des derniers espaces commerciaux.

La commission urbanisme réunie le 20 octobre propose de conserver la dénomination actuelle et d'attribuer, en accord avec le service du cadastre, l'intitulé d' « Espace Léonard de Vinci » aux cellules commerciales récemment réalisées. Cette dénomination permettant de satisfaire aux évolutions en termes de numérotation des cellules de la zone commerciale des Loges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la dénomination d' « Espace Léonard de Vinci » à la portion de voie desservant les dernières cellules de la zone commerciale des Loges.

DENOMINATION DE RUE - CHAMP FICHET

Un permis de construire pour une maison individuelle a été délivré en septembre 2014 pour la parcelle AX549 dont la voie d'accès privée débute ruc d'Abrantes.

La numérotation actuelle de cette dernière ne permet pas d'attribuer un numéro à cette nouvelle construction. De plus, les deux autres parcelles situées au nord de la voie, en zone UD, pourraient, à terme, être bâties.

Pour répondre à la nécessité de disposer d'adresses postales, cette voie doit désormais être désignée par un nom permettant d'identifier ce lieu de résidence.

La commission urbanisme réunie le 20 octobre 2014 propose le nom d' « Allée d'Edmundston » en lien avec la ville canadienne jumelée avec Parthenay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la dénomination d' « Allée d'Edmundston » à la voie nouvelle attenante à la rue d'Abrantes.

DENOMINATION D'UNE PLACE - SAINT-PAUL

Le parking situé le long de la rue du Faubourg Saint-Paul a fait l'objet d'une réfection. Il apparaît qu'il n'a pas été dénommé.

Il est proposé, sur avis favorable de la commission urbanisme réunie le 20 octobre 2014, de baptiser cette place, Guy Marchand, du nom de l'ancien maire de Parthenay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la dénomination de « Place Guy Marchand » pour le parking situé rue du Faubourg Saint Paul.

AFFAIRES SCOLAIRES

REVERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES 2014-2015 - 1ER ACOMPTE

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en date du 13 mars 2014 approuvant l'harmonisation de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, avec prise d'effet au 1^{er} août 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de reverser le fonds d'amorçage à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine,
- de procéder au versement du premier acompte en 2014 d'un montant de 13 733,33 €,
- de dire que les crédits nécessaires figurent au budget 2014 chapitre 922-213,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE

Il est proposé de créer un poste d'Éducateur des APS principal 1ère classe à temps complet au service des sports à compter du 1^{er} janvier 2015.

En effet, une mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est actuellement en place à hauteur de 40 %. Sa mutation au sein de la Ville de Parthenay permettra de développer ses missions d'animations sportives et d'animation de quartier.

Une mise à disposition de l'agent vers la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine de 10%, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015, est mise en place pour maintenir les missions de l'agent dans le cadre de l'organisation du FLIP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions, décide :

- d'approuver la création du poste décrit ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 abstentions, décide (sous réserve d'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 24 novembre 2014), d'approuver la mise à disposition :

► des agents de la Ville de Parthenay à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

Agent	SERVICE	Temps de travail (heures)	% temps de travail	Dates de mise dispo	
AUDOUX Arnaud	CTM	10,5	30	01/01/2015	31/12/2015
BLANCHARD Béatrice	Mémoire Vivante vers médiathèque	17,5	50	01/02/2015	31/01/2018
BOYER Audrey	Ressources Humaines	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
CHARRIER Véronique	Sports	3,5	10	01/01/2015	31/12/2015
FOUILLET Jean-Paul	CTM - astreintes	5,25	15	01/01/2015	31/12/2015
GOUJONNET Brigitte	Culturel	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
GUILBOT Jean-Louis	Energie - astreintes	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
HÉRAULT Michèle	Finances	21	60	01/01/2015	31/12/2015
MONTIEGE Karine	RH	12,25	35	01/01/2015	31/12/2015

MOULIN Franck	Sports	7	20	01/02/2015	31/01/2018
NOIRTAULT Odile	Marchés Publics	7,35	21	01/01/2015	31/12/2015
PINEAU Christelle	Culture	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
PROUST Philippe	Sports vers Jeux	3,5	10	01/01/2015	31/12/2015
ROBELIN Rodolphe	Communication	5,25	15	01/01/2015	31/12/2015

► des agents de la Ville de Parthenay au CCAS de Parthenay. Il s'agit de :

MONTIEGE Karine	RH	12,25	35	01/01/2015	31/12/2015
-----------------	----	-------	----	------------	------------

► des agents de la Communauté de Communes de PARTHENAY-GATINE dans les services de la Ville de PARTHENAY. Il s'agit de :

NOM - Prénom	SERVICE	Temps de travail (heures)	% temps de travail	Dates de mise à dispo	
BAUDRY Sébastien	NTIC	3,5	10	01/01/2015	31/12/2015
BOUTET Christiane	Services techniques	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
CLOCHARD Cathy	Sports	6	17,14	01/01/2015	31/12/2015
FOUILLET François	NTIC	14	40	01/01/2015	31/12/2015
GUILLEUX Christophe	Finances Assurances	17,5	50	01/02/2015	31/01/2016
LUCAS Pascal	NTIC	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
MAGNAUDEIX Cyril	NTIC	5,25	15	01/01/2015	31/12/2015
MENARD Yasmine	RH	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
MOREAU Matthieu	NTIC	10,5	30	01/01/2015	31/12/2015
PEQUIN Virginie	Marchés Publics	10,5	30	01/01/2015	31/12/2015
RUAULT Philippe	NTIC	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015
SIMONNEAU Nelly	NTIC	10	28,57	01/01/2015	31/12/2015
TEILLET Guillaume	NTIC	17,5	50	01/01/2015	31/12/2015

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et le CCAS de Parthenay pour définir les modalités de gestion du personnel et le remboursement des salaires.

Fait en Mairie, à PARTHENAY, le 21 novembre 2014.
Le MAIRE ;



Pour le Maire
Un Adjoint

Affichage du : 24 novembre 2014
au : 8 décembre 2014

Françoise PRESTAT-BERTHELOT 5